

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 novembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DES LOGEMENTS À PRIX PLUS ABORDABLES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement en vue de proposer une motion de nature urgente. Étant donné que Statistique Canada a signalé hier que le nombre de réclamants de prestations d'assurance-chômage s'est accru de 10 p. 100 depuis un an, que les prestations ont augmenté de 12 p. 100, et que le budget ne propose guère de mesures pour l'activité dans le secteur canadien du logement qui compte un fort coefficient de main-d'œuvre, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement présente des mesures immédiates pour stimuler la construction de logements à prix abordables, de façon à atteindre le nombre estimatif requis de 47,000 logements en 1980-1981, ce qui répondrait simultanément aux besoins tant sociaux qu'économiques.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'EXEMPTION DE L'IMPÔT DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX
TERMES DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS
CANADIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné qu'il faudrait isoler les maisons de milliers de familles à revenu faible ou moyen, afin de les protéger du froid et d'économiser l'énergie, mais que le prix des isolants continue d'augmenter, alors que les subventions restent inchangées, et étant donné la générosité extraordinaire du gouvernement qui, d'une main aide financièrement les Canadiens à isoler leur maison mais, de l'autre, reprend une partie des subventions en les imposant, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que les députés demandent au gouvernement de mettre fin à cette hypocrisie en exemptant ces subventions d'impôts.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DEMANDE D'UN PROGRAMME POUR ALLÉGER LES FRAIS
D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion urgente. En appliquant des politiques financières inep-tes et en offrant notamment de meilleures conditions d'em-prunt que tout autre emprunteur, le gouvernement a fait monter les taux d'intérêt de façon spectaculaire. Ceux-ci nuisent en particulier aux jeunes et à tous ceux à revenu faible ou moyen qui tâchent de payer leur maison. Je propose donc, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de présenter immédiatement un programme destiné à alléger les frais d'intérêt hypothécaire de plus de 12 p. 100 que doivent supporter les personnes à revenu faible ou moyen.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

RADIO-CANADA—ON DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ NÉGOCIE DE
BONNE FOI AVEC LES JOURNALISTES—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Prési-dent, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Étant donné que les journalistes de Radio-Canada sont présentement en grève et que leur arrêt de travail prive tous les francophones du pays de leur bulletin de nouvelles quotidien depuis plus d'une semaine, je propose, avec l'appui du député de Winni-peg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le secrétaire d'État use de ses bons offices pour exhorter le conseil d'administration de Radio-Canada à négocier de bonne foi avec le syndicat des journalistes.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consente-ment unanime?